

**Journée d'information de l'AEPF du 29 janvier 2022**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**Centre La Roquette**  
**47 rue de la Roquette – 75011 Paris**  
**(Métro 9, arrêt Voltaire)**

M. / M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

@ \_\_\_\_\_

S'inscrit à la journée d'information du 29 janvier 2022 organisée par l'Académie des Écrivains Publics de France à Paris.

Et règle :

- la somme totale de 160 € (correspondant à l'intégralité des frais de participation à cette journée, repas compris) en deux chèques à l'ordre de l'AEPF : un chèque de 55 € encaissable à l'inscription(\*) et un autre de 105 € encaissé après la journée d'information.
- pour les stagiaires des formations suivantes : Iscriptura, CNED, Projet Voltaire (fournir un justificatif à l'envoi de votre bulletin d'inscription) : la somme totale de 144 € (correspondant à l'intégralité des frais de participation à cette journée, repas compris) en deux chèques à l'ordre de l'AEPF : un chèque de 55 € encaissable à l'inscription(\*) et un autre de 89 € encaissé après la journée d'information.

**Merci de renvoyer le présent bulletin complété et signé, accompagné des deux chèques, du justificatif de tarif réduit le cas échéant, et d'un curriculum vitae.**

**La salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Prévenir de votre situation le cas échéant afin de réserver une salle de restaurant qui soit adaptée également.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Pour toute question, s'adresser à Sylvie Monteillet : [sylvie@votre-ecrivain-public.com](mailto:sylvie@votre-ecrivain-public.com)

Dossier à adresser à : Sylvie Monteillet – 46 avenue de l'Yser – 26000 Valence. Inutile de l'envoyer en recommandé avec AR.

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur de formation figurant sur le site Internet de l'AEPF.  
N.B. : Dans le cas où l'AEPF se verrait contrainte de reporter cette journée d'information, elle vous en avisera au plus tôt.

*(\*) Après expiration du délai légal de réflexion – En cas de désistement injustifié de votre part moins de deux semaines avant la journée d'information, la somme de 55 € restera acquise à l'AEPF.*